

INFORMATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS

Un mini accueil de loisirs accueillera vos enfants à la Maison Pour Tous **du lundi 11 au vendredi 22 février 2019**, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (possibilité de garderie le matin à partir de 7h et cantine le midi).

Inscription avant le 8 février 2019 auprès de Madame Laure BOCLET au 09.71.04.12.13. Des formulaires d'inscription sont également disponibles en mairie.

SEJOUR A LA NEIGE

Comme chaque année, des vacances à la neige sont organisées par la Municipalité. **19 enfants partiront à Chatillon sur Cluses (Morillon le Grand Massif) du samedi 9 au samedi 16 février 2019.** Des informations seront diffusées sur le panneau lumineux pendant ce séjour.

Bonnes vacances aux petits Fressennevillois!

RECENSEMENT

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2019** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement.

RAMASSAGE DECHETS VERTS

Pas de ramassage en février.
Reprise en mars 2019.

PERMANENCE MOBILE DE LA MISSION LOCALE

La permanence mobile de la Mission Locale aura lieu **le 13 février 2019, de 13h45 à 16h15**, sur le parking face à la mairie.

AIDE JURIDIQUE

En partenariat avec Maître Saintyves-Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, **sur rendez-vous** au 03.22.60.39.60.

La prochaine permanence aura lieu le **samedi 9 février 2019 de 10h à 12h.**

RETRAITES DYNAMIQUES

La traditionnelle rencontre amicale aura lieu le **9 février 2019**, à la MPT, le midi, réservée aux membres adhérents et bienfaiteurs, au prix de 8€ (apéritif, buffet froid, fromage, dessert, vin rouge, rosé, café). 15 € pour les non adhérents.

Réservations au **03.22.26.85.89** ou au **03.60.26.90.88**

Le 5 avril: sortie au Zénith d'Amiens pour le spectacle avec Jeff Panacloc et sa célèbre marionnette Jean-Marc au prix de 55 €, chèque à la réservation, puis débité après la sortie. Renseignements et réservations au **03.22.26.85.89**

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte les **mardis et jeudis de 17h à 18h.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Une réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 qui rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales qui seront désormais permanentes et permettront à un citoyen de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Pour être inscrit sur la liste électorale d'une commune, le demandeur doit remplir deux conditions cumulatives : ***avoir la qualité d'électeur et avoir une attache avec la commune.***

Qualité d'électeur :

Pour établir simultanément la preuve de sa nationalité et de son identité, le demandeur doit présenter *l'original (ou la copie) de sa carte nationale d'identité ou de son passeport*, en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans.

A défaut d'un tel document, l'intéressé doit fournir au moins deux documents, l'un pour prouver sa nationalité (1), le second pour prouver son identité (2) :

1. Preuve de la nationalité : un acte de naissance de moins de 3 mois
2. Preuve de l'identité : l'original ou la copie de l'une des pièces mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté NOR : INTA1827997A

du 16 novembre 2018, à savoir :

- carte d'identité de parlementaire avec photographie
- carte d'identité d'élu local avec photographie
- carte vitale avec photographie
- carte du combattant avec photographie
- carte d'invalidité avec photographie
- carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- permis de conduire sécurisé conforme au format de l'Union Européenne
- permis de chasser avec photographie

Ces titres doivent impérativement être en cours de validité.

Attache avec la commune :

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut prouver soit de son domicile ou de sa résidence sur la commune, soit de sa qualité de contribuable, soit de sa qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société .

L'attache communale peut être établie par tout moyen propre à emporter la conviction du maire. Les pièces les plus couramment admises sont :

- une facture de moins de 3 mois établie au nom de l'électeur par un organisme de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou par l'assurance d'habitation
- un bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois
- une quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois
- un avis d'imposition ou certificat de non imposition
- un titre de propriété

CAS PARTICULIERS :

➤ **Si le demandeur est âgé de moins de 26 ans**, il peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune dans laquelle son père et/ou sa mère habitent depuis au moins 6 mois, il faut alors fournir :

- un document de moins de 3 mois attestant du domicile du/des parents dans la commune,
- et un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...)

➤ **Si le demandeur habite chez une autre personne que ses parents**, il faut présenter les 3 documents suivants :

- une lettre datant de moins de 3 mois, signée par la personne hébergeante et qui certifie que le demandeur habite chez elle
- une copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- un document prouvant le lien du demandeur avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant le nom et l'adresse)

➤ **Pour une inscription au titre de contribuable**, le demandeur doit prouver qu'il est soumis depuis au moins 2 ans, sans interruption, à l'une ou l'autre des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière (propriétés bâtie ou non bâtie)
- Cotisation foncière des entreprises (anciennement *taxe professionnelle*).

Le demandeur devra fournir :

- soit les 2 derniers avis d'imposition sur lesquels son nom apparaît,
- soit un certificat de la direction départementale des finances publiques (DDFFIP) où son nom apparaît.

➤ **Si le demandeur est le gérant ou l'associé** (majoritaire ou unique) **d'une société** au sein de la commune, il peut demander son inscription sur la liste électorale s'il est en mesure de fournir les 3 documents suivants :

- une attestation sur l'honneur de la continuité de sa qualité de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans
- une décision de nomination ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société
- un document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans.

Plus d'infos sur le site internet de la commune (www.fresenneville.fr) ou auprès du secrétariat de mairie au 03.22.60.39.60.

AIDE MENAGERE

Vous avez 60 ans et plus, vous rencontrez des difficultés à effectuer vos tâches ménagères quotidiennes, nous vous rappelons qu'un service d'aide-ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune de Fressenneville.

Nous agissons en tant que prestataire, ainsi vous êtes déchargé(e) de toutes démarches administratives relatives à l'emploi d'un salarié ainsi que des responsabilités contractuelles liées à l'intervention d'une aide à domicile. **Celle-ci étant salariée de notre établissement, vous êtes dispensé(e) de toutes les obligations et responsabilités habituelles de l'employeur.**

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite au titre de l'aide-ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur.

En fonction de l'évaluation de votre situation de dépendance et pour faciliter votre vie quotidienne et favoriser votre maintien à domicile, ces prestations peuvent comprendre :

- L'entretien du logement et les travaux ménagers
- Le lavage des vitres
- L'entretien du linge et le repassage
- Les courses sur liste
- L'aide à la toilette et à l'habillage (toilette simple non prescrite par un médecin et ne

relevant pas de soins d'hygiène ou de santé de la compétence de l'infirmière ou de l'aide-soignante)

Le montant de participation horaire de l'aide-ménagère à domicile respecte la tarification fixée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Il est fixé à 20.80 euros pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Néanmoins, certaines caisses de retraite avec qui nous sommes conventionnés prennent à leur charge une partie du coût horaire d'intervention. Le taux de participation est déterminé à partir d'un barème national défini également par la CNAV et qui est le suivant : consultez donc votre avis d'imposition sur les revenus (**revenu brut global divisé par 12**) pour déterminer votre participation horaire en fonction de la tranche dans laquelle vous vous situez.

Tranche n°	RESSOURCES MENSUELLES		PARTICIPATION HORAIRE DU RETRAITÉ *
	PERSONNE SEULE	MÉNAGE	
1	Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1464 €	10 % soit 2,08 €
2	De 844 € à 902 €	De 1465 € à 1563 €	14 % soit 2,912 €
3	De 903 € à 1018 €	De 1564 € à 1712 €	21 % soit 4,368 €
4	De 1019 € à 1100 €	De 1713 € à 1770 €	27 % soit 5,616 €
5	De 1101 € à 1150 €	De 1771 € à 1835 €	36 % soit 7,488 €
6	De 1151 € à 1269 €	De 1836 € à 1938 €	51 % soit 10,608 €
7	De 1270 € à 1435 €	De 1939 € à 2153 €	65 % soit 13,52 €
8	Au-delà de 1435 €	Au-delà de 2153 €	73 % soit 15,184 €

En ce qui concerne l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale du Conseil Départemental, celle-ci est attribuée aux personnes dont les ressources sont inférieures au plafond de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (833 €/mois pour une personne seule et 1293.54 €/mois pour un couple) et le montant horaire restant à charge du bénéficiaire est fixé par le Département à 1.50 euros.

CREDIT D'IMPOT SUR LE REVENU : grâce à notre déclaration auprès de la DIRECCTE de la Somme, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 50% des sommes engagées pour l'emploi d'une aide à domicile. Cette réduction s'applique directement sur la somme d'impôt à payer, dans la limite où les sommes engagées ne dépassent pas un certain plafond.

Ainsi, afin de savoir si vous pouvez prétendre à une aide à domicile, n'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61

RAPPEL

Le bulletin municipal est disponible en mairie et dans les commerces de la commune en format papier mais aussi en version numérique sur le site internet de la commune (www.fressenneville.fr)

Néanmoins, les personnes ne pouvant se le procurer ou accéder à la version en ligne peuvent contacter la mairie au 03 22 30 39 60 pour se le faire déposer à domicile.

JEU CONCOURS CCV

Il est de coutume à la CCV de faire appel à l'imagination des habitants du territoire pour nommer ses nouvelles structures.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), c'est 1600 m² dédiés au médical et paramédical. Située à Woincourt, à proximité de la RD925, les travaux s'achèvent pour une ouverture prévue au printemps 2019.

La CCV lance le concours « **Un nom pour la Maison de Santé** ».

Pour y participer, il suffit de remplir un coupon réponse (disponible sur le site de la commune www.fressenneville.fr ou sur le site de la CCV et de le retourner **au plus tard le 1^{er} février 2019** à la CCV, 18 avenue Albert Thomas, Friville-Escarbotin ou par mail à contact@cc-vimeu.fr ou le déposer dans l'urne située à l'accueil de la CCV.

A gagner : un an d'abonnement au centre aquatique Viméo

SERVICE DE GARDE

Infirmières :

Le 03 / 02 : Mme LEPHAY au 03.22.60.74.14

Le 10 / 02 : Mme DAVERGNE au 03.22.30.46.06

Le 17 / 02 : Madame PION au 03.22.30.51.34

Le 24 / 02 : Madame LEFORT au 03.22.60.80.31

FESTIVITÉS

Samedi 2 février : interclubs judo gymnase

Samedi 9 février :
-repas récréatif du club des retraités dynamiques MPT
-concours fédéral de pétanque

Dimanche 10 février : loto des Parents d'Elèves (AM) MPT

Vendredi 22 février : loto USNF (foot)

Dimanche 24 février :
-concours fédéral de pétanque
-club Az'Art sortie spectacle à Rouen, au théâtre des arts, Carmen Reine du Cirque
-course du club des mille pattes 10 kms

Envie de s'oxygéner ou sportif aguerri ?

Venez nombreux participer à la course ou à la marche du club des Mille Pattes qui se déroulera le dimanche 24 février 2019, départ 9h30 (course) et 9h45 (marche), stade Marcel Poiret.

Inscriptions auprès de Madame Haudelin Maryse au 03.22.30.41.21 (bulletin d'engagement disponible sur le site de la commune.

Le circuit étant ouvert à la circulation pendant la course, nous remercions à l'avance les automobilistes pour leur attention envers les participants et les signaleurs

6 **Du 1^{er} janvier au 31 mars** : tournoi interne de tennis

Vendredi 01/03 : MPT Soirée Cabaret hommage à AZNAVOUR. Prestation du quartet AZA'VOUS. Entrée : 10 €. Réservations au 06.19.35.34.33 ou 06.74.87.54.58

TRADITIONNELLE GALETTE DES ROIS

Comme chaque année, ce sont environ 80 personnes qui sont venues se distraire à la Maison pour Tous autour du chanteur et interprète Christophe Camier et apprécier la traditionnelle galette des rois. C'est **Madame Monique THIRARD** qui a reçu la couronne de reine alors que **Monsieur Noël RICOUARD** a été élu roi. Un cadeau leur a été remis, un bouquet bulle pour la reine, une bouteille de whisky pour le roi. Un après-midi fort agréable, apprécié par les danseurs présents.



ÉTAT CIVIL

✓ Naissances :

ABBEVILLE :

-21 décembre 2018 : Naelle LENNE

-10 janvier 2019 : Laly CAUMARE

✓ Décès :

WOINCOURT : 6 novembre 2018 : Astrid VERLANT née FORESTIER

FRESSENNEVILLE : 8 janvier 2019 : Odette BONHOMME née DAIGNY

CENTRE ITINERANT RETRAITE CARSAT

Le centre itinérant retraite CARSAT sera à Fressenneville au mois de mars



Le Centre Itinérant Retraite est un accueil mobile aménagé pour accueillir du public.

En partenariat avec les Mairies, il se rend au plus près des assurés, et ceci, principalement en zone rurale. Ce véhicule sillonne les communes des 5 départements des Hauts-de-France et sera présent sur notre territoire le vendredi 15 mars de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, derrière la mairie.

L'accueil se fera sous forme de rendez-vous avec un conseiller de l'Assurance retraite. La prise de RDV s'effectuera à partir du 1^{er} février en appelant le **06.08.97.89.37**.

N'hésitez pas à laisser un message en indiquant votre identité et votre N° de SS.

Un espace en libre-service permettra la délivrance et le dépôt de demande de retraite personnelle, de retraite anticipée, d'assuré en situation de handicap ; la demande de pension de réversion, de relevé de carrière, d'estimation du montant de la retraite, d'attestation de paiement...

7

NOCES D'OR



Le 17 janvier 2019 ont été célébrées les noces d'or de Monsieur et Madame HAUDELIN Jean-Claude et Maryse.

Jean-Claude et Maryse se sont mariés le 18 janvier 1969 à Fressenneville, et cinquante ans après, ils sont venus renouveler leurs vœux de mariage, en présence de Madame Sylviane BEURAIN, 1^{ère} adjointe.



Jean-Claude Haudelin, venait d'intégrer les établissements Raoul-Davergne quand il a rencontré Maryse TRANCART, employée aux établissements Petit-Maloigne lors de la fête foraine de Nibas en mai 1967.

Après leur mariage, ils ont habité aux HLM de Fresenneville puis ont construit leur maison rue Jean Moulin en octobre 1974.

De cette union sont nés deux enfants, Olivier en 1972 et Marie-Laure en 1980 qui leur ont donné quatre petits enfants nommés Damien, Clara, Manon et Faustine.

Maryse a rejoint en mars 1969 les établissements SFR Robinetterie où elle est restée jusqu'à sa retraite en 2006.

Maryse s'est également investie en tant que conseillère municipale pendant deux mandats.

Depuis leurs retraites, Jean-Claude et Maryse profitent de leur temps libre pour voyager avec le club des retraités dynamiques en Europe, au Canada, en Egypte, en Thaïlande etc..

Le reste du temps, ils s'investissent dans les associations communales comme la Batterie-Fanfare et le club des Mille Pattes dont Maryse est Présidente.

8

A leur sortie, les époux ont été ovationnés et ont profité d'une aubade de la Batterie-Fanfare avant de rejoindre la MPT pour une soirée de fête avec leurs invités

VIGILANCE

Message de la gendarmerie pour mise en garde:

1 : Un habitant de Friville-Escarbotin signale qu'un homme s'est présenté à son domicile vers 13H, en déclarant être un représentant d'EDF.

Individu habillé avec un blouson noir sans logo EDF, 1.70 m, environ 25 ans.

Celui-ci lui a demandé à voir une facture afin de lui montrer une mention pour l'économie d'énergie.

Ne semblant pas inspiré par l'individu, l'habitant lui a demandé une carte professionnelle ou un document prouvant qu'il venait de la société EDF. C'est à ce moment-là que l'individu a quitté le domicile.

2 : Signalement de la présence d'un véhicule de marque BMW de couleur bleue équipé de plaques d'immatriculations étrangères circulant à faible allure dans la commune de FRESNES TILLOLOY le 11 janvier 2019 entre 08 heures et 11 heures 30 minutes.

Ce véhicule est vu à plusieurs reprises dans la commune effectuant du repérage.

Pas d'autres renseignements concernant le véhicule ou les personnes à bord.

Celui qui voit, c'est celui qui appelle : 17.

DISCOURS A L'OCCASION DES VŒUX DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal.

C'est toujours avec le même plaisir que nous nous retrouvons chaque début d'année pour cette cérémonie qui nous permet d'échanger nos vœux dans un climat amical et convivial.

Ainsi, au nom de la municipalité, je souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches une bonne année 2019, qu'elle vous apporte bonheur, joie et surtout la santé qui est notre capital essentiel.

Je souhaite également des jours meilleurs à ceux qui souffrent de maladie, de solitude, aux plus démunis. Que 2019 leur soit meilleur !

Au personnel communal que je remercie du bon état d'esprit qui nous permet de travailler en bonne intelligence, chaque jour je fais appel à votre savoir-faire, à votre conscience professionnelle, pour qu'ensemble nous effectuions un travail fondé sur le respect mutuel : car chaque agent a son importance quel que soit le poste qu'il occupe.

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan d'étape.

Pour résumer en quelques mots l'action municipale, je dirai qu'avec l'ensemble des élus, nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile, vous le savez, nous évoluons dans un contexte économique général de crise et de raréfaction des aides publiques.

J'adresse ici même mes remerciements à l'ensemble des élus pour leur loyauté et leur engagement.

Les derniers chiffres se dégageant du recensement de la population montrent que notre commune compte aujourd'hui 2261 habitants.

En 2018 nous avons enregistré :

- 23 naissances.
- 9 mariages ont été célébrés sur notre commune
- 17 décès malheureusement ont également été enregistrés.

9

Nous avons enregistré 3 demandes de permis de construire et 10 déclarations préalables de travaux

Fressenneville compte 27 associations qui bénéficient d'une subvention annuelle d'un montant de 24 654 €

Nous avons célébré le centenaire de l'armistice de la guerre 1914/1918, une commémoration très émouvante au monument au mort où les enfants ont déposé un drapeau en souvenir de nos poilus morts pour la France.

En mémoire de ce centenaire, un chêne a été planté et une stèle a été dévoilée. Le repas organisé a rassemblé 200 personnes à la MPT.

Je tiens une nouvelle fois à remercier les ACPG CATM TOE, les associations et les élus d'avoir préparé et réussi cette journée.

Malheureusement l'année écoulée a été marquée par un attentat à Strasbourg faisant plusieurs victimes, acte barbare contre les valeurs de la République.

Nous avons aussi fêté les 50 ans de la Maison pour tous...

Beaucoup d'entre vous me demande le devenir de la Friche Bricard. Depuis des années, des projets ont été évoqués pour cette friche, sans jamais aboutir au fil du temps, soit 13 ans. Notre équipe municipale avait décidé de la démolir.

Les subventions obtenues pour la démolition étaient soumises à projet :

Un projet de Médiathèque et éco-quartier en lien avec la CCV a été établi pour les années à venir... Je laisse le soin à Monsieur le Président de la Communauté de commune du Vimeu d'en informer l'assistance...

Autre verrue : SERFA décor, classé site orphelin, donc sous la responsabilité de l'État, après avis de Monsieur le Préfet et de l'ADEME, l'état a effectué quelques travaux de nettoyage du terrain (pelouse, haies) et a enlevé le transformateur.

Concernant la dépollution du site, rien n'est prévu. Je ne parle pas du sol où l'entreprise a déversé des produits de chromage de nombreuses années, du bâtiment qui s'écroule littéralement, créant un danger pour chaque riverain.

Nous avons envoyé 5 courriers avec PV de gendarmerie à la sous-préfecture et à ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

Après les baisses drastiques de dotations du gouvernement précédent et actuel, les réformes entreprises du gouvernement Macron sont en train d'étrangler financièrement la population et les collectivités.

Le 17 novembre, une mobilisation est partie sur une question de pouvoir d'achat, de fin de mois difficile, de taxes sur le carburant, du gel des retraites, l'augmentation de la CSG, les inégalités.

Cette crise sociale est légitime sur le fond, mais pas sur la forme, trop de dégradations de bâtiment public, d'affrontement avec les forces de l'ordre et le non-respect des pompiers viennent ternir le mouvement.

10

Notre commune a ouvert un cahier de doléances, 5 habitants ont notifié des revendications... nous ferons parvenir ce cahier à la préfecture et à l'association des Maires de France

L'année 2019 verra de nouvelles réalisations dans notre commune :

Nous allons engager une remise en état des vestiaires du gymnase de façon à être plus fonctionnels pour les clubs sportifs de notre commune. Les travaux effectués par les agents de la commune débiteront dès la semaine prochaine.

La corrosion a détérioré l'ossature métallique des tribunes du stade, un budget sera prévu à cette effet.

Les bâtiments de la commune doivent être mis aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Nous avons commencé la réalisation de travaux d'accessibilité à l'église et à l'école Jean Gaudier. Il nous reste l'école maternelle, la poste, le cimetière, le cybersite, les salles de l'ancienne école Jean Jaurès, la mairie, le gymnase et la maison pour tous.

Le projet de construction rue des tilleuls a été repris par l'OPSOM pour la réalisation de 8 lots de terrains d'une surface de 550m² destinés à l'accession à la propriété, la création d'un parking pour la mairie et la construction de 24 logements locatifs.

Les logements sortiront de terre au printemps 2021 si les délais administratifs et de construction sont respectés.

Les appartements du parc HLM seront rénovés à l'intérieur, les façades seront totalement repensées pour donner un coup de jeune à ses logements qui datent des années 70. Le coût prévisionnel pour l'OPSOM est de 1,4 millions.

Le logement de la poste étant vacant, j'ai rencontré la direction pour le réhabiliter et le louer, il faudra changer les menuiseries, refaire l'intérieur en placo, les peintures, séparer le chauffage central et le compteur d'eau.

Le département a effectué des réparations ponctuelles sur la départementale 925 au mois de septembre 2018. Les rues Henri Barbusse, Roger Salengro et Jean Jaurès seront revêtues d'un enduit superficiel pour 2019 en août de façon à minimiser les perturbations de circulation dans la ville (usines et écoles fermées à cette période).

Loi NOTRe oblige, la voirie est maintenant une compétence communautaire. Après bien des débats, le règlement intérieur a été voté.

Notre commune, par courrier au président en fin année, a listé les rues du 11 novembre, Pierre Brossolette, Jean-Baptiste Clément... pour d'éventuelles réfections ou réparations en 2019/2020

11

Il en est de même pour notre PLU qui deviendra PLUI et sera présenté en réunion communautaire le 27 février. Puis les représentants de l'état examineront le dossier ... nous avons rencontré une délégation de la DTME et de la CCV le 19 décembre pour faire le point, plusieurs parcelles (dents creuses) ont été classées en zone constructible...

BULLETIN MUNICIPAL



Gamm Vert s'installera dans les locaux de Lidl dès le mois de septembre. Le permis de construire pour l'augmentation de surface de vente a été déposé en décembre. La municipalité aurait souhaité une reprise commerciale alimentaire mais Lidl refusait toute proposition de concurrence.

Le chantier le plus important de la mandature, après la démolition de la friche Bricard, sera la rénovation de l'école maternelle.

Depuis plusieurs années des réparations de fortune sont réalisées pour éviter les infiltrations venues du toit plat. Il est de notre responsabilité d'élus de mettre définitivement ce bâtiment aux normes : l'isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries existantes, l'isolation du plancher, l'installation d'un système de ventilation double flux, le changement des robinets thermostatiques et pour finir le remplacement de la toiture à un seul pan, débordant sur la cour, formant ainsi un préau.

Il sera subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), par le département, via la communauté de communes et peut être l'état.

Ces travaux entraîneraient une économie d'énergie de 42% sur la facture d'énergie. L'école maternelle sera un bâtiment classé BBC (basse consommation).

Une visite avec le cabinet de Madame Caroline Thibaut et la commission travaux a eu lieu le mercredi 9 janvier.

Cette année 19 enfants de l'école Gaudier effectueront un séjour à la neige du 9 au 16 février.

Concernant l'éclairage public, l'extinction nocturne a permis de réelles économies :

- 2015 57 017 € éclairage toute la nuit
- 2016 35 650 € soit – 21 367 € moins 37%
- 2017 30 114 € soit – 26 903 € moins 47%

Soit une économie totale de 48 270 € sur 2 ans.

Je conclurai par une citation de Antoine de Saint-Exupéry

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Bonne et heureuse année 2019 !